

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du 13 janvier 2025**  
**au siège 34 Grand 'Rue à Rombas**

---

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le TREIZE du mois de JANVIER à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 janvier 2025.

Présents : Madame VANNI (à partir du point 2.2) et Messieurs BOLTZ, CORRADI, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO (à partir du point 1.3) et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : M. FAVIER à M. HEISER  
Mme LAMARQUE à M. FOURNIER

Absents excusés : Mme VANNI (jusqu'au point 2.1) et M. ROVIERO (aux points 1.1 et 1.2)

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY et Mme SALIOU

---

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Bureau Communautaire du 18 novembre et du 09 décembre 2024.

**DB 2025-01 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 17 938 €.

**DB 2025-02 - Opération Ravalement de façades – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de la campagne ravalement de façades, pour un montant total de 3 000 €.

**DB 2025-03 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique, pour un montant total de 3 000 €.

**DB 2025-04 - Aides au développement économique – Complémentarité des aides attribuées par la Région Grand Est et la CCPOM – Convention de délégation et/ou de cofinancement**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer une convention avec la Région Grand Est destinée à définir la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et la CCPOM dans le champ des aides aux entreprises,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention et tous les documents y afférant.

**DB 2025-05 - Convention de partenariat avec Moselle Attractivité – Renouvellement pour la période « 2025-2026 »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle à Moselle Attractivité, étant précisé que la participation annuelle est calculée à raison de 1,50 euros par habitant,
- Et AUTORISE, à cet effet, le Président à signer la convention triennale de partenariat 2025-2027 avec Moselle Attractivité.

**DB 2025-06 - Marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés - Attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés pour le lot 1 - Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, à la société CITRAVAL – Chemin de Ramonville, 57120 ROMBAS, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, aux prix indiqués ci-dessus et pour un montant total estimé de 9 005 176 € HT.
- DÉCIDE d'attribuer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés pour le lot 2 - Collecte en point d'apport volontaire des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et des biodéchets, à la société CITRAVAL – Chemin de Ramonville, 57120 ROMBAS, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, aux prix indiqués ci-dessus et pour un montant total estimé de 2 846 410 € HT,
- Et AUTORISE le Président à signer les marchés à passer à cet effet.

**DB 2025-07 - Gestion des déchèteries - Limitation des volumes de déchets autorisés**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de limiter le volume de déchets autorisés en déchèterie à 2m<sup>3</sup> par usager et par passage.

**DB 2025-08 - Mise en œuvre du tri des emballages ménagers hors foyers**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de mettre en œuvre le tri des emballages hors foyer sur le territoire de la Communauté de Communes,
- DÉCIDE de passer un contrat avec l'éco-organisme « CITEO »,
- AUTORISE le Président à signer ce contrat,
- Et DÉCIDE le principe de la constitution d'un groupement de commande pour l'achat des équipements nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

**DB 2025-09 - Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos – Versement de l'aide**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos, pour un montant total de 380 €.

**DB 2025-10 - Association « ALYS » - Dispositif « Taties à toute heure » - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 - Convention**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de reconduire le partenariat engagé depuis 2023 avec l'Association « Alys » en vue de l'accompagnement des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du dispositif « Taties à toute heure »,
- FIXE le montant de la subvention à attribuer à cette association pour l'année 2025 à 5.000 €,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet.

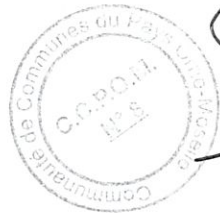
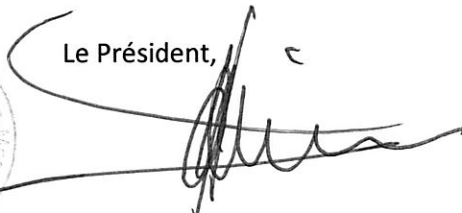
Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer avec le Département de la Moselle un contrat dans le cadre du dispositif « Ambition Moselle 2020-2025 » fixant la liste des projets éligibles à ce dispositif, comme suit :
  - o La construction d'un multiaccueil à Rombas
  - o La construction d'un multiaccueil à Moyeuvre-Grande
  - o La réalisation d'une voie verte entre la Cité des Loisirs d'Amnéville et Marange-Silvange.
- Et AUTORISE le Président à signer ce contrat.

#### **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »
- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h20.

 Le Président,  
  
Lionel FOURNIER